

## VIVRE ENSEMBLE

Association loi 1901 ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées psychiques  
3, Square Paul Dukas 76240 Le Mesnil Esnard Tel : 02 35 80 59 14

### LE LIEN N°10 JUIN 2008

*Chers Amis,*

*Notre Assemblée Générale s'est bien déroulée le 4 avril au Mesnil Esnard .*

*Cette assemblée était importante , car elle a pris la décision d'organiser la gestion de notre Résidence Accueil par trois acteurs qui sont : L'Adapt, la Mutualité Française de Seine Maritime et notre association Vivre Ensemble .*

*Nous joignons à ce Lien le compte rendu de cette assemblée afin que vous soyez tous informés de ce qui y a été décidé. Depuis cette assemblée plusieurs réunions ont eu lieu avec l' Adapt , la Mutualité Française et Habitat 76 .*

*Nous sommes en train de définir les rôles respectifs des 3 organismes dans la gestion et la vie de notre résidence.*

*Des conventions seront établies avec l' Adapt et la Mutualité Française pour formaliser les tâches et responsabilités respectives .*

*Nous avons rencontré Monsieur Canneva , Président de l' Unafam, qui est tout à fait favorable pour que nous nous fassions aider par des professionnels dans le domaine de gestion de structures . De ce fait M. Canneva serait favorable à nous accorder une subvention d'investissement qui serait prélevée sur les fonds venant de la vente du Domaine de la Haule .Celà sera une aide précieuse .*

*Nous avons rencontré à Habitat 76, M. Bonhaume , l'architecte qui a conçu les plans de notre résidence , son projet ayant gagné le concours d'architecture concernant l'ensemble du lotissement de La Valette au Mesnil Esnard .*

*Nous avons demandé quelques aménagements dans la disposition des cloisons et nous restons en contact avec M. Bonhaume pour que la maison corresponde au mieux à la vie semi collective de nos résidents.*

*Habitat 76, nous a informé que les prêts que nous allons contracter à la Caisse des Dépôts vont être modifiés . Nous devons emprunter au taux de 3,85% au lieu de 3,30 % , cela aura une répercussion immédiate sur la redevance annuelle que nous rembourserons à Habitat 76. L'augmentation sera de 3000 € par an ....*

*Pour que le loyer demandé à nos résidents ne soit pas trop élevé , il est plus que nécessaire que nous obtenions du Conseil Général , la subvention de fonctionnement que nous avons déposée en début d'année. Si la réponse du Conseil Général tarde à venir nous vous demanderons d'intervenir auprès de votre Conseiller Général . Cela pourra se faire après les vacances , au mois de septembre, nous vous indiquerons alors les démarches à effectuer . **Bonnes vacances.***

Vue de notre résidence Accueil d'après le projet d'architecte